

2022/26 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

**Date de Convocation : 08/09/2022**

**Étaient Présents** : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, M. MIDDEGAELS Alain M. CERF Cyril, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

**Étaient absents** :

**Étaient Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : M. CERF Cyril

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES CHASSEURS DE THONAC**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif 2022, adopté à l'unanimité le 07 avril 2022 par la délibération n°2022/12, il a été inscrit à la ligne 6574 : Subventions, la somme de 4 500 euros (quatre mille cinq-cents euros).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande de subvention émanant de l'Amicale des Chasseurs de Thonac. Le dossier déposé en mairie par l'Amicale est complet et permet l'étude de la demande qui est annexée à la présente délibération.

L'association a pour projet, l'acquisition de matériel pour son bon fonctionnement logistique et matériel.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder à l'Amicale des Chasseurs de Thonac la somme de 300 euros (trois cents euros) au titre de l'année 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Fait à Thonac le 15 septembre 2022

Le Maire,  
Christian GARRABOS.

Fait à THONAC, le 15 septembre 2022

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.

Certifie exécutoire par le Maire le : 15/09/2022

Reçu en S/Préfecture le :

Publié et Notifié le : 15/09/2022

Le Maire,

Christian GARRABOS.



**AR Prefecture**

024-212405526-20220915-2022\_26-DE

Reçu le 16/09/2022

Publié le 16/09/2022